

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 6 décembre 2022
Convocation du 29 novembre 2022

Membres afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Membres présents à la séance : G.

Bernard, M. Brezzo C. Bochaton, J. Chabanas,
J. Holz, C. Poncet, A. Ramousse, F. Simian.

Absents excusés : M. Aubert, S. Giliotti, MC Rey

Président de séance : Fabienne Simian

Secrétaire de séance : G. Bernard

Délibération 2022-12-06

**Demande subvention auprès de la Région
Auvergne Rhône Alpes pour la
rénovation du quartier du Furet.**

L'an deux mil vingt-deux, le 6 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne SIMIAN, maire.

Madame la Maire expose la nécessité de rénover le quartier du furet dont la construction date des années 1970, et malgré certains travaux au cours des années, ces habitations ne correspondront plus aux normes thermiques qui vont s'appliquer dès 2025.

L'ambition de la commune est de proposer à ses locataires une amélioration de leur confort de vie et de leur cadre d'habitation.

Un Maître d'œuvre a été choisi et un premier diagnostic a été établi. La commune a fait appel au SDED pour l'accompagner dans la réflexion de cette rénovation.

Au vu de ce diagnostic, un avant-projet sommaire propose les travaux suivants :

- Drainage périphérique des bâtiments et gestion des eaux pluviales
- Isolation thermique des murs extérieurs (isolant biosourcé de résistance $\geq 3.7\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$)
- Isolation thermique des combles (isolant biosourcé de résistance $\geq 7\text{m}^2.\text{K}/\text{W}$)
- Mise en place de VMC Hygro B basse consommation
- Remplacement des menuiseries anciennes 4.8.4 par des menuiseries 4.16.4
- Mise en place de poêles à granulés Flamme Verte 7* ou PAC
- Mise aux normes de l'installation électrique
- Isolation et révision des toitures
- Remise en état des branchements individuels au réseau d'assainissement collectif

A l'issue de ces travaux, les objectifs de la commune seront atteints. Ils permettront d'améliorer le confort thermique et hygrométrique l'été comme l'hiver, de réduire la consommation énergétique des bâtiments en utilisant des ressources renouvelables.

Ce projet a fait l'objet d'une fiche inscrite au CRTE de la Communauté de Communes Dieulefit Bourdeaux.

Vu les nouvelles exigences thermiques sur les bâtiments,

Considérant l'absence d'isolation thermique des 12 locations communales et du classement en étiquette G ou F de certains bâtiments,

Considérant la mauvaise qualité des huisseries encore en place et la nécessité de changer les extractions d'air,

Considérant la présence de chauffage peu performants en place,

Considérant l'absence de drainage autour des bâtiments entraînant de l'humidité,

Le conseil municipal a décidé de réaliser des travaux de rénovation de ces locations communales qui ont été estimés par le maître d'œuvre à 585 450 €HT et de demander une aide de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de faire une demande d'aide auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, d'un montant de 20 000 €HT

DEMANDE à Madame la Maire de prévoir cette dépense au budget 2023.

AUTORISE Madame la Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux dès l'obtention d'autorisation de commencer les travaux.

Acte rendu exécutoire par la
mairie
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et publication ou notification
du

Fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

La Maire,
Fabienne SIMIAN

